



Département de l'AUDE
Arrondissement de
CARCASSONNE

Date de convocation:
02-11-2021

Nombre Conseillers :
en exercice : 15
présents : 11
votants : 14

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit novembre à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Mairie, en session ordinaire.

Présents: H. RUFFEL – A. VAUJANY – N. JESUPRET - A. ROMERO- N. GARCIA - A. BOYER - R. CERCIAT -J-C. GUISTI - S. JOURDA - S. MOURLAN - F. WATRELOT formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : B. SOULIE

Absent et pouvoir: O. COSTA donne procuration à A. VAUJANY

S. MOLINIER donne procuration à H. RUFFEL

R. POLLAK donne procuration à N. GARCIA

Secrétaire de séance : S. JOURDA selon l'art L.2121-15 du CGCT

Mme S. JOURDA est élue secrétaire de séance selon l'article L.2121-15 du CGCT.

Approbation du précédent procès-verbal de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, transmis le 02/11/2021.

Approuvé à l'unanimité.

Délibérations du Conseil Municipal

DELCM n°2021-37

Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) – Avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un avenant au contrat Prévoyance du Personnel n°011330-PMS_00 prendra effet au 1er janvier 2022: augmentation au 01/01/2022 du taux de cotisation salariale : 2,90% au lieu de 2.64%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale suite à la modification du taux de cotisation à 2.90% au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe comme suit les loyers mensuels des immeubles appartenant à la Mairie, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- 1 Place du Bataillon Minervois – MIRABILE Gaston	590.00 €
- 1 Place GALY– Salon Coiffure - LC Coiffure	189.00 €
- 2 Place GALY – Local commercial vacant	250.00 €
- 3 Place GALY – DARRIEUTORT Vanessa	575.00 €
- 4 Place GALY – CATHALA Xavier	353.00 €
- 5 Place GALY – LEBRETON Khatia	372.00€
- 1 Place de la Fontaine – ROMERO Alicia	432.00 €
- 2 Place de la Fontaine – LOUNNAS Ambre	385.00 €
- 11 chemin de la Pège – FORGIA Francine	546.00 €
- 9 rue de la Chapelle – EPS Luc	400.00 €
- 26 av de l'Europe logt A - MOREL Fred	506.00 €
- 26 av de l'Europe logt B – logement vacant	456.00 €
- 26 av de l'Europe logt C - VEZZARO Sylvie	405.00 €
- 7 avenue de l'Europe – GININES Priscilla	331.00 €

Divers

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) eau potable et assainissement de Carcassonne Agglo**

Monsieur le Maire explique que l'élaboration du RPQS annuel répond aux principes de gestion décentralisée du service d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Le président de l'EPCI a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication. Le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif de Carcassonne Agglo pour l'année 2020 a été approuvé lors du conseil communautaire du jeudi 29 septembre 2021.

En application de l'art. D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2020 doit être présenté au conseil municipal avant le 31 décembre 2021.

La Maire, présente en complément l'atlas communal avec les données spécifiques à la commune.

Le Conseil Municipal, prend acte de ce rapport sur la qualité des services eau potable et assainissement collectif pour l'année 2020 de Carcassonne Agglo et déclare qu'il n'appelle aucune observation de sa part.

- **Points sur les travaux**

- Il a été demandé au SIC de déposer une demande de subvention pour les travaux de rénovation de la voie et des trottoirs de la résidence les Oliviers, avenue des Lauriers et Résidence le Cantou, pour un montant 51 573.70€HT.

- Les travaux de pose de chambres pour le raccordement de la fibre ont débuté sur le village.

- Aménagements de sécurité routière :

La commission sécurité propose d'aménager la circulation afin de permettre un allègement du flux des voitures dans la résidence St Jean et d'inciter les nouveaux résidents du lotissement les Terrasses de l'Alaric à emprunter l'axe de la RD 206, en installant un sens interdit en sortie dudit lotissement (avec intersection de la rue du Cantou), et mise en place de cédez-le-passage avec priorité à ceux arrivant du Chemin de Fontaine (par rapport à la RD206) et priorité aux véhicules en provenance de la Résidence Saint Jean, intersection avec l'avenue de Lauriers. Approuvé à l'unanimité.

- Les financements pour les travaux d'aménagement de l'atelier du vitrailliste ont été obtenus. Les travaux auront lieu au cours du 1^{er} semestre 2022.

- Les travaux d'aménagement de l'espace vert devant le foyer reprendront au printemps (ensemencement du gazon)

- **Animations à venir**

- Cérémonie du 11 novembre : regroupement à 10h45 devant la mairie.

- Exposition sur le Canal du Midi, prêtée par le Pays Carcassonnais, visible à la Maison du Parc du 10 au 23 novembre puis au foyer du 24 novembre au 3 décembre.

- Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, le COVALDEM11 met en place des actions de sensibilisation en proposant un spectacle gratuit. La compagnie Zic Zacou proposera 2 représentations de son spectacle « Sicalines » mercredi 24 novembre à 14h pour les scolaires et à 20h tout public au foyer municipal.

- La réunion publique pour présenter le dispositif « Mobil'Aude » est prévue le 25 novembre à 18h. Elle sera suivie d'une cérémonie d'inauguration du foyer municipal, en présence des Conseillers Départementaux A. GINIES et F. NAVARRO.

- Le marché de Noël aura lieu dimanche 5 décembre au foyer municipal, avec présence du Père Noël l'après-midi.

- M. le Maire propose d'organiser un repas avec les conseillers municipaux et les employés communaux, dans un restaurant pédagogique (celui de PURPLE ou de Charles Cros), jeudi 16 décembre au soir.

- **Prochaine séance**

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le lundi 6 décembre à 20h30, en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.